~~FRC+~~ 25731a

Case
FRC
23159

MÉMOIRE

Adressé par le Premier Miniſtre des Finances, à l'Aſſemblée Nationale, le 17 Décembre 1789.

MESSIEURS,

J'AI lu avec beaucoup d'attention & d'impartialité le Mémoire ſur lequel l'Aſſemblée Nationale a voulu que je fuſſe conſulté. Je commence par rendre une parfaite juſtice aux réflexions générales qui ſervent d'avant-propos à cet ouvrage; elles ſont exactes & clairement exprimées, & ce dernier mérite en eſt un très-eſſentiel, puiſqu'il n'eſt jamais ſéparé d'une conception nette & d'un eſprit d'ordre dans les idées. Conſidérant enſuite le projet en lui-même, la premiere objection qu'on peut y faire, objection très-importante ſans doute, c'eſt qu'il eſt uniquement relatif aux avances actuelles de la Caiſſe d'Eſcompte, & à l'émiſſion des billets de Caiſſe dont ſes avances ont été le principe. L'Auteur du Mémoire laiſſe entiérement de côté les beſoins extraordinaires de l'État

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

pour l'année prochaine, & que pluſieurs circonſtances générales rendront très-conſidérables dès les premiers mois. C'eſt la réunion de ces beſoins à ceux du moment, qui conſtitue le grand embarras ; ainſi en retranchant la difficulté principale, le choix des reſſources devenoit plus étendu, & celles propoſées par M. de la Borde, comme beaucoup d'autres du même genre, euſſent été probablement ſuffiſantes. L'on croit cependant & je ſuis de cette opinion, qu'une création de cinquante mille Actions nouvelles ſeroit un emprunt trop conſidérable pour être ſuſceptible de ſuccès. Je dois faire obſerver qu'on a pu être induit en erreur ſur l'étendue des reſſources qui devoient réſulter de la création de ces Actions nouvelles, parce qu'on a mal entendu quelques expreſſions du Mémoire de M. de la Borde ; il y eſt parlé d'un prêt de deux cents cinquante millions fait à l'État, mais ces deux cents cinquante millions devoient être compoſés, premiérement, des ſoixante-dix millions dépoſés par la Caiſſe d'Eſcompte au Tréſor royal dès l'année 1787 ; ſecondement, des cent millions d'effets dont le rembourſement eſt ſuſpendu, & qui ſeroient reçus pour moitié dans le payement des nouvelles Actions. Or la remiſe des cent millions au Tréſor public contre un capital ſemblable, ſur lequel on exige un rembourſement graduel, bien loin d'être un prêt, devient une charge annuelle proportionnée à l'étendue de ce rembourſement. Il ne reſteroit donc en véritable ſecours nouveau, que les quatre-vingt-

dix millions deſtinés à amortir la créance de la Caiſſe d'Eſcompte.

Le prix de ces quatre-vingt-dix millions reviendroit fort cher, puiſqu'indépendamment de l'intérêt à cinq pour cent, on demande l'abandon du bénéfice des Monnoies & une rétribution ſur le montant général de tous les revenus de l'État.

Je ne m'étendrai pas ſur la partie du plan de M. de la Borde, qui tend à manifeſter les divers ſervices que la banque pourroit rendre à l'État; car il n'en eſt aucun qui ſoit inhérent à l'établiſſement de cette banque. On tient déjà les livres du Tréſor royal en parties doubles, & la réforme générale de la comptabilité ne dépend point de la formation d'une banque. On n'a pas beſoin non plus d'un pareil établiſſement pour faire ſervir les impoſitions des provinces, au payement des dépenſes qui s'exécutent dans les mêmes lieux; une telle diſpoſition eſt conſtamment ſuivie, & ce ſont des récits d'imagination que ces aſſertions ſouvent répétées ſur le voyage continuel de l'argent des provinces à Paris, & de Paris dans les provinces, du moins pour tout ce qui eſt relatif aux opérations du gouvernement. Si donc on ſépare des diſpoſitions propoſées par M. de la Borde, & ce qui exiſte déjà, & les changemens qui, pour éviter le trouble & la confuſion, devroient avoir lieu ſucceſſivement, on verra qu'il faut ſe borner à faire d'une banque un ſimple Caiſſier du Tréſor public & des différentes adminiſtrations de

finances. L'imagination eſt frappée agréablement de voir réunir en un ſeul point toutes les geſtions qu'on a peine à raſſembler dans ſa penſée; mais l'expérience prouve, que s'il eſt des adminiſtrations, ſoit en recettes, ſoit en dépenſes, qui peuvent être réunies avec convenance, il en eſt d'autres qui exigent d'être ſéparées, ſous peine de tomber dans le déſordre, & de donner à un petit nombre d'hommes une tâche au-deſſus de leurs forces.

Vous avez, Meſſieurs, aſſez de choſes à déterminer, parmi celles dont le retard ſeroit infiniment dangereux; remettons au temps ce qui tient à de ſimples améliorations, ſur leſquelles vous ne pouvez être parfaitement éclairés que par les lumieres dues à l'expérience. On peut tout mouvoir, tout changer dans ſix pages de papier; mais en action, ce n'eſt que par une marche graduelle & ſucceſſive qu'on évite la confuſion.

L'Auteur du Mémoire finit par déſirer que la banque ſoit le mandataire de l'Aſſemblée Nationale, & devienne reſponſable de la quotité des payemens qu'elle feroit ſur les ordres du Roi, tranſmis par les Agens de ſon autorité; mais de cette maniere, les Directeurs d'une caiſſe deviendroient les ſurveillans & les cenſeurs du pouvoir exécutif; & comme ces Directeurs ne pourroient connoître l'état de chaque compte que ſur l'examen & les calculs de leurs Teneurs de livres, il ſe trouveroit qu'un ſimple Commis ſeroit, en derniere analyſe, l'homme de confiance

de la Nation, & le répondant de l'exécution de ſes Décrets.

Je ſuis parfaitement d'accord avec M. de la Borde ſur les fâcheux inconvéniens attachés à l'admiſſion d'aucune eſpece de billets de caiſſe ou de monnoie qu'on ne peut pas convertir en argent à volonté. Les principes qui appuient cette opinion, ſont tellement reconnus aujourd'hui, qu'il n'eſt plus permis d'avoir deux ſentimens à cet égard; mais telle eſt malheureuſement la puiſſance des choſes, tel eſt le commandement violent de certaines circonſtances, que les principes généraux, même les plus raiſonnables, ſont forcés de fléchir un moment. Je dois faire obſerver cependant que les conſéquences des billets non converſibles en argent à volonté, ne peuvent pas être aſſimilées en tout aux inconvéniens généraux des billets de monnoie, lorſqu'une Aſſemblée Nationale les délibere & les garantit, lorſque leur quantité n'a rien d'exceſſif, & par-deſſus tout, lorſqu'on prend des meſures certaines pour les éteindre dans un court terme. Les temps que nous venons de parcourir, les circonſtances où nous nous trouvons, n'ont de reſſemblance avec rien de connu; & ſi le devoir d'un Miniſtre des finances ne l'obligeoit pas à calmer les eſprits autant qu'il le peut ſans manquer à la vérité, il ſeroit aiſé de faire une peinture effrayante des contrariétés de tous les genres dont l'Adminiſtration eſt depuis long-temps environnée: arrêtons-nous uniquement ſur l'inſtant préſent.

L'Etat ſe trouve endetté envers la Caiſſe d'Eſcompte, non comme il eſt dit dans le Mémoire de M. de la Borde, par l'effet d'une influence arbitraire, mais par un ſentiment louable de la part des Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte, qui dans l'attente journaliere d'un changement favorable à l'état des affaires, ont aſſiſté librement le Tréſor royal pour l'intérêt de la choſe publique, intérêt étroitement lié à la ſureté des tranſactions particulieres. Mais au lieu de voir arriver des jours plus ſereins, ſelon l'eſpérance commune, l'orage a groſſi chaque jour. Cependant ce qui ſe préſente aujourd'hui à nos regards, c'eſt cent vingt millions de billets circulans, & un épuiſement journalier d'eſpeces; c'eſt une balance de commerce tellement dérangée par une complication de circonſtances malheureuſes, que dans pluſieurs pays étrangers, les écus de France ſont plus abondans que la monnoie du Prince. C'eſt au milieu de nous une incertitude & des alarmes deſtructives de tout crédit; c'eſt une agitation par-tout qui ſe change aiſément en inſubordination & donne des moyens faciles pour ſe ſouſtraire au payement des charges publiques; c'eſt enfin le décri de nous-mêmes par une multitude de brochures qui attaquent tantôt les hommes & tantôt les choſes, & qui s'attachent à ébranler juſqu'aux pilotis propres à ſoutenir l'édifice chancelant de la fortune publique. On a beſoin d'un peu d'opiniâtreté dans l'amour du bien pour réſiſter à toutes ces difficultés. Les moyens qui peuvent ſervir à entretenir le déſor-

dre & la défiance, ſont preſque innombrables ; au lieu que pour maintenir des liens & des principes qui ſe relâchent, il faut être conſtant dans les mêmes ſoins & dans les mêmes inquiétudes, & ſuccomber quelquefois ſous l'oppreſſion d'une unique penſée. C'eſt au milieu de toutes ces circonſtances que nous devons non-ſeulement chercher à nous acquitter de quatre-vingt-dix millions dûs à la Caiſſe d'Eſcompte, mais qu'il faut ſe procurer encore des reſſources pour les beſoins de l'année prochaine, beſoins qu'on peut évaluer à quatre-vingts millions & qui ſont ſuſceptibles d'augmentation, par l'effet de pluſieurs contrariétés indiquées dans mon Mémoire du 14 Novembre. Les droits ſupprimés ou réduits par vos délibérations, les droits & les impôts que l'on tarde à payer ou qu'on ne paye point, forment un vide qui ne pourra jamais être rempli d'une maniere effective à compter du 1.er Janvier prochain. Ce n'eſt pas non plus à partir de cette date que le déficit ordinaire ſera balancé ; les anticipations, quoique infiniment réduites, engagent encore, pour l'année prochaine, un capital conſidérable, & toute la partie de ce capital qui ne ſera pas remplacée par une quotité équivalente de nouvelles négociations, formera une augmentation de beſoins. Enfin, les Receveurs des Tailles, les Receveurs des Gabelſes, des Aides & pluſieurs autres, avertis, les uns par vos délibérations déciſives ou préalables, les autres par des motions ou par des mémoires accueillis dans votre Aſſemblée, croyent à

la ſuppreſſion de leur état, & voudroient, pour cette époque, ſe ménager les moyens d'être débiteurs d'une portion de leurs recouvremens, afin de ſe rembourſer, par forme de compenſation, de la finançe de leurs charges ou de leurs fonds de cautionnement. Les Receveurs généraux des finances qui ont fait en 1786, une avance de dix millions, ſous le nom de prompt payement, avance qu'ils ont renouvelée tous les ans depuis cette époque, déſireroient, avec de juſtes motifs, ne la pas continuer plus long-temps, parce que pluſieurs conſiderent l'année 1790 comme le dernier terme de leur exiſtence. Il réſulte donc de ces diverſes circonſtances & de toutes les craintes, de toutes les combinaiſons perſonnelles qui en ſont la ſuite, une réſerve générale, très-préjudiciable au ſervice du Tréſor royal; & à la place des facilités que les gens d'affaires ont accordées dans tous les temps aux opérations journalieres des finances, on ne voit plus qu'une tendance univerſelle à ſe ſouſtraire aux événemens. Tout cela eſt naturel, & l'effet inévitable d'une tranſition dont l'hiſtoire ne fournit point d'exemple. Les choſes ſe remettront ſans doute avec le temps; le zele honorable d'un grand nombre de Municipalités, & pluſieurs traits particuliers de patriotiſme, ſont un grand motif d'eſpérance; mais les peines du moment préſent n'exiſtent pas moins dans toute leur étendue; & tandis que les uns ont pour unique tâche de montrer de l'eſprit & des idées ſur les grandes queſtions du Gouvernement & de

l'Adminiſtration, les autres ſont en miſérable guerre avec les chiffres, avec les effets d'un déficit conſidérable, avec le défaut de crédit, le manque de numéraire, la diſette des grains, avec les beſoins de tous genres, & encore avec les intérêts perſonnels animés par la crainte ou la défiance, avec les réſiſtances & les inſurrections populaires, & de plus près, avec les faux jugemens, les perfides inſinuations, les atroces calomnies; enfin, avec les inquiétudes de la veille, du matin, du ſoir & du lendemain. Certes, la différence eſt grande, & mérite quelque ſecours ou quelque pitié.

Je reprends mon courage & j'excite le vôtre; il faut, Meſſieurs, ſe tirer de nos difficultés, mais attaquons-les en front de bandiere, & non en nous diviſant par les influences dangereuſes de l'amour-propre, des prétentions, des jalouſies, & de tous ces deſtructeurs de l'unité, ſi néceſſaire à la force & à la victoire.

J'ai déclaré pour donner l'exemple de cette marche, que je ne tenois point avec affection à toutes les parties du plan que je vous avois propoſé, & j'ai cherché le premier à me rapprocher des idées auxquelles on m'a montré quelque attachement. Je dirai plus, un retard qui depuis l'époque où j'ai conçu ce projet, juſqu'au moment de la publicité d'un Décret néceſſaire, ſeroit probablement de cinq ou ſix ſemaines; ce retard rend convenables pluſieurs modifications, puiſque pendant l'intervalle déjà parcouru,

plus de huit millions en eſpeces ſont ſortis de la Caiſſe d'Eſcompte, puiſque dans le même temps on a attaqué de ſon mieux la confiance aux reſſources qui nous ont été préſentées, & que rien n'a plus beſoin du ſecours du crédit, que des billets donnés pour ſuppléer momentanément au défaut abſolu du numéraire. Enfin, comme je ſuis perſuadé que par-deſſus tout il faut du concert, il faut de l'harmonie, & que la diviſion d'opinion entre les gens en état d'aider la finance de leurs moyens, diviſion ajoutée à tant d'autres, feroit dommageable à la choſe publique; j'ai cherché avec le plus grand intérêt un point de réunion, & le réſultat vous ſera propoſé par le Comité que vous avez nommé pour conférer avec moi. Ma confiance en lui m'empêche de regretter que faute de temps, & par le déſir d'être exact au jour que vous aviez aſſigné pour entendre ſon rapport, il n'ait pu m'en donner qu'une connoiſſance imparfaite.

On m'annonce un grand concours de la part des perſonnes dont les moyens paroiſſent les plus efficaces, & l'on prend une ſorte d'engagement de rouvrir le 1.er de Juillet prochain, le payement des billets de Caiſſe à bureau ouvert. Il ne faut pas s'arrêter à un petit ſurcroît de dépenſe pour arriver plutôt à ce but ſi déſirable. D'ailleurs, dans le projet nouveau on renonce à toute rétribution annuelle de la part du Tréſor public; on aſſure un ſecours de quatre-vingts millions pour les premiers mois de l'année prochaine; on maintient en même temps la Caiſſe d'Eſcompte;

on vous ménage le moyen d'être juſtes envers ſes Actionnaires, & l'on ſatisfait en général la plupart des intérêts, autant du moins que les circonſtances peuvent le permettre. J'avois beaucoup déſiré que pendant l'intervalle où le payement des billets de Caiſſe ne pourra pas encore être fait à bureau ouvert, on eût attaché une prime ou un intérêt aux billets de Caiſſe; mais on y a trouvé pluſieurs difficultés dans l'exécution, & les efforts que l'on va faire pour hâter la repriſe générale des payemens, ont rendu moins eſſentielle la condition ſur laquelle j'avois long-temps inſiſté.

Si vous approuvez, Meſſieurs, ce qui vous ſera propoſé, il ne reſtera plus qu'à faire de ſon mieux pour le ſuccès, & pour diſpenſer enſuite les reſſources qui en réſulteront avec tout le ménagement poſſible, car il ne faudra pas ſe croire encore riche; enfin s'il ſurvient de nouvelles difficultés, nous chercherons à les vaincre, & nous laiſſerons dire ceux qui croient, ou qui répandent ſans le penſer, qu'au milieu des circonſtances où nous ſommes, on peut tout arranger, tout prévoir, tout dominer à la fois.

Permettez-moi, Meſſieurs, d'inſiſter fortement auprès de vous ſur une diſpoſition d'autant plus fondamentale, qu'elle intéreſſe également & la confiance dont on a beſoin, & la morale dont les Légiſlateurs & les Gouvernemens ne peuvent jamais ſe paſſer: cette diſpoſition eſt relative aux meſures qu'il eſt inſtant de prendre pour aſſurer le payement des aſſignats deſtinés à la Caiſſe d'Eſcompte, & qui doivent ſervir

de gage particulier aux billets de Caiſſe. Je dirai plus ; vous ne pouvez légitimement les autoriſer qu'à cette condition ; il ne ſuffit pas même que les aſſignats ſoient acquittés à l'échéance qui leur ſera fixée, il faut employer tous les moyens poſſibles pour accélérer leur payement, & pour faire connoître avec évidence les reſſources effectives qui doivent y être appliquées.

Celles qui peuvent réſulter de la Contribution patriotique ſe déploient lentement. Les déclarations dans Paris ne ſe montent encore qu'à huit millions : il eſt vrai que le dernier terme accordé pour ces déclarations n'étant pas expiré, on peut attendre encore, ſans être expoſé à aucune invitation perſonnelle. Les nouvelles des provinces annoncent des diſpoſitions favorables ; mais l'incertitude qui regne dans preſque toutes les fortunes, ſert tantôt d'obſtacle & tantôt de prétexte à des retardemens. Tout ſe ranimera, je n'en doute point, dès qu'on verra diſtinctement & de plus près le ſalut général de la choſe publique : on veut bien l'aider, mais on veut auſſi que ce ſoit efficacement, & l'on déſire que chacun y concoure ; il faut avoir de la condeſcendance pour ces combats & ces agitations, & bien eſpérer cependant du dernier réſultat. Ce qui doit ſervir à tout, Meſſieurs, au crédit public, à la confiance des particuliers, à la tranquillité des créanciers de l'État, à l'affermiſſement des fortunes & aux divers biens qui en ſont la ſuite immédiate, c'eſt que vous ne tardiez pas à fixer vos dernieres déterminations ſur

l'ordre général des finances. Ce n'eſt pas à vous, Meſſieurs, à être intimidés des difficultés qui reſtent encore à vaincre ; & j'oſerai le dire, ſi vous pouviez prêter à un bon Miniſtre des finances vos forces & vos lumieres, ou s'il pouvoit vous tranſmettre l'accélération qui tient à l'unité de conception & d'exécution, les affaires générales dont chacun s'inquiete, ſeroient promptement arrangées.

Il vous reſte, Meſſieurs, vous le ſavez, deux déterminations définitives à prendre : l'une concerne l'établiſſement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes ; l'autre, le remplacement de la partie des impôts compris dans ces revenus, & dont vous avez décrété ou voulez décréter la ſuppreſſion.

Je vous ai indiqué par mon Mémoire du 24 Septembre, de quelle maniere le déficit ordinaire pouvoit être comblé, & par le préambule de votre Décret du 6 Octobre, vous avez adopté les premieres baſes que je vous avois préſentées.

Les nouveaux examens que j'ai faits, & ceux entrepris par votre Comité des finances, ne laiſſent pas le moindre doute ſur la facilité que vous aurez à former par de ſimples retranchemens économiques, un revenu fixe ſupérieur aux dépenſes fixes. Je crois auſſi que vous aurez le choix entre différens moyens, pour remplacer les impôts dont vous déſirez d'affranchir les peuples, & l'on s'exagere les difficultés en redoutant, comme on le fait, le dernier réſultat de

vos diſpoſitions. La contribution de toutes les perſonnes & de tous les biens à l'impoſition connue juſqu'à préſent ſous le nom de taille, & l'aſſujettiſſement du Clergé aux vingtiemes & à la capitation, produiront, je le crois, une ſomme de nouveaux recouvremens dont l'étendue ſurpaſſera l'attente commune; & d'autres reſſources peu onéreuſes viendront encore à votre penſée, dès que vous vous occuperez eſſentiellement de cet important objet. Le public, en ſe livrant à de grandes inquiétudes, ne fait pas attention que dans le nombre des droits dont vous méditez la ſuppreſſion, pluſieurs pourront être remplacés par d'autres de même genre, mais ſous la ſurveillance de chaque adminiſtration provinciale, condition qui ſuffira pour les adoucir, ſoit en réalité, ſoit en imagination. Il eſt inſtant ſeulement de fixer l'opinion & d'arrêter le cours des préſages funeſtes auxquels beaucoup de gens s'abandonnent. Tout le monde perd à des retardemens; ceux qui ont confié leur fortune à l'État, s'alarment lorſqu'ils voient la dégradation des revenus publics, & ceux qui auroient ſupporté avec reconnoiſſance le remplacement d'un impôt onéreux, ne penſent plus de même lorſque ce remplacement arrive longtemps après le moment où ils ont été affranchis de l'impôt qui les importunoit; car il ſuffit d'une courte habitude pour enviſager ſon état préſent comme une poſſeſſion, dont la moindre altération paroît enſuite un dommage pénible & quelquefois injuſte. Vous ne

devez pas perdre de vue, Meſſieurs, qu'en deſtinant momentanément, comme vous l'avez fait, au ſoulagement d'une partie des contribuables, le produit entier de l'impôt des privilégiés, il ſe trouvera que dans le même eſpace de temps, ils auront joui d'une forte réduction ſur leur taille ordinaire, ils auront payé le ſel, les uns à moitié, les autres au quart de l'ancien prix, les autres en franchiſe abſolue, & que dans pluſieurs lieux par des excès, ſuite d'une fauſſe eſpérance, ils n'auront point payé de droits d'aide. On ne paſſe pas aiſément d'une exemption conſidérable à de nouveaux aſſujettiſſemens; il eſt donc eſſentiel d'éclairer promptement les peuples ſur les rapports durables de leur contribution, avec les beſoins de l'État, afin qu'ils ne ſe livrent pas à des calculs dont le dérangement les rendroit malheureux. Vous allez avoir de grands moyens pour tout, Meſſieurs, par l'établiſſement d'adminiſtrations provinciales que vous avez ſi ſoigneuſement concertées. Le Roi réfléchit déjà avec une ſatisfaction digne de ſon cœur, à tout le bien qu'elles pourront faire à ſes peuples, ſi, comme on doit l'eſpérer, elles s'établiſſent avec ordre & avec tranquillité; & ſi, comme vous le penſerez après avoir écarté les défiances du temps préſent, défiances que les diſpoſitions naturelles d'un excellent Roi doivent vous aider à diſſiper, vous mettez votre ouvrage ſous la protection effective du Monarque, en ne perdant jamais de vue qu'il faut un point de réunion à tant de parties éparſes,

441

& en vous ſouvenant qu'il n'eſt rien de conſtamment durable, ſans une alliance d'amour, de confiance & de bonheur entre toutes les forces qui doivent veiller ſur la deſtinée & ſur la gloire d'un grand Empire.

Sur l'Imprimé au Louvre,
BRUYSET fils aîné, Imprimeur du Roi.